



Compte-rendu du Bureau Directeur élargi Jeudi 26 mars 2020 - Visioconférence

Présents : Stéphanie AURAMBOUT, Martine BOUSSUGE, Martine CHAPELON, Valérie CORDURI-DAVIET, Bernard GALLET, Eliane HARENT, Pascal JACQUET, Hervé KERNEIS, Pierre MARTOIA, Alain RIPERT, Anne SEIGNEUR, Françoise STOFFER

Participe : Franck CADEI

Absent : Jean-Paul PARET

Début 18h15

Informations Générales

Alain fait un retour de différents éléments après des échanges avec la FFHB :

- Match de qualification masculin France A contre la Macédoine le 4 ou 5 Juillet à Chambéry ; rencontre prise en charge à 95 % par le club
- Une réunion statutaire a eu lieu à l'issue de laquelle les informations suivantes ont été fournies :
 - Différents scénarii sont imaginés pour les élections des ligues : report début septembre pour les élections, fin juin pour la partie vote du passé & vœux
 - La gestion des M18 masculins Championnat de France est maintenue
 - Le M17 Féminines est à 96 équipes

ANS (Agence Nationale du Sport)

Nous sommes en attente de la note de cadrage de la FFHB, note qui devrait arriver en fin de semaine ou début de semaine prochaine. Dès que tous les éléments seront connus une information sera faite aux clubs et comités.

Fonctionnement de la ligue

L'ensemble du personnel a été mis en télétravail, et remerciements à tous ceux qui ont aidé à cette mise en place.

A noter :

- que l'INSEE a estimé une baisse d'activité d'un tiers
- que la FFHB a décidé d'arrêter toute activité, au contraire d'autres fédérations
- que certaines ligues ont mis leurs salariés en chômage partiel, assorti d'un télétravail de 2 jours par semaine sur certains postes tandis que les autres personnes sont au chômage.
- dans le cadre d'une mise au chômage partiel, la ligue AURA assurera le maintien du salaire

La poursuite du confinement entrainera une baisse d'activité plus ou moins importante pour les salariés.

Plusieurs choix sont possibles :

- garder certaines personnes en télétravail sur 2 jours, les 3 autres jours en chômage partiel
- proposer certains choix aux salariés (RTT, récup, congés, ...)
- mise au chômage pour tous à compter du 5 avril

Une consultation des salariés a été faite concernant la baisse d'activité à venir afin de réguler l'organisation à mettre en place ; régulation faite en concertation avec les responsables de commissions ou services. Il est important de conserver une continuité de services notamment avec les commissions et services régaliens.

Trois catégories de personnes ont été identifiées :

- les responsables de pôle, les plus impactés
- les administratifs, au sens large (avec une activité globale qui est déjà identifié à -30 % pour certains)
- l'ITFE, au sens large (arbitrage compris), ce sont les pôles les plus occupées en redistribuant les formations à distance

Le découpage par grande catégorie ne permet pas de se positionner simplement : une étude personne par personne est mise en place.

Le 1^{er} volet est une démarche du salarié sur laquelle chacun peut se positionner :

- arrêt maladie de 21 jours (pour les personnes qui peuvent rentrer dans ce processus), à faire sur le site AMELI par chaque personne concernée
- garde d'enfants, pour mémoire :
 - une personne en même temps par foyer
 - enfant(s) de moins de 16 ans
 - alternance possible entre les parents
- avancement ou prise de congés

Le 2^{ème} volet est une démarche de l'employeur sur laquelle chacun peut se positionner :

- prise de RTT pour ceux qui sont dans ce type de contrat, dans la mesure des droits acquis
- récupération des heures les autres
- chômage partiel

Certains ont déjà posés des congés payés, ce qui permet de réguler l'activité

Personne	% d'activité	Demande spécifique	Possibilité de Chômage partiel
Benoit Larue	70	Congés garde enfant 2 jours	non
Pios Isabelle	70	1 semaine de congés à prendre en compte	non
Guillaume Joli	70	Forfait jour. Activité évaluée à 70% Régulation à prévoir	Oui (demande prévisionnelle à prévoir)
Isabelle Chasson	100	Régulation à prévoir	Oui possible

Sophie Ardain	70		Oui
Jérémy Colsenet	80	CP par 0.5 ou journée jusqu'au 7/05 A réguler → 70 %	Se remettre à niveau d'heure à rattraper. Puis chômage partiel à prévoir i
Philippe Soupirot	85	CP sur fin avril début mai	Non
Isabelle Dadat	57	Pose de récup et congés	Oui
Morgane Boulier	70	Récup, CP, Arrêt de 21 jours	A suivre
Boris Thiebault	100	Vacances et récupération 13 au 20 Avril	non
Bruno Geoffray	75		oui
Fanny Larmande	80	Va poser des congés et de la récup	A suivre
Chantale Roche	42	Arrêt de 21 jours	A suivre
David Fayollat		Arrêt de travail	Oui
Ali Mani		Arrêt de travail	
Emmanuelle Defoort		Arrêt de travail	
Eric Brosset		Arrêt de travail	
PY Boussuge	70	Congés en avril	oui
Jeremy Réault	80	Congé tous les vendredis et 12 jours en avril	non
Ludovic Dain	70	Prise de congés en avril et mai	A suivre

Cette étude est appelée à évoluer selon l'évolution de la situation générale, de l'avancement des travaux en cours.

Assemblée Générale de la Ligue AURA

Aucune décision n'est prise pour l'instant, toutefois la ligue devra se positionner dans les 10 jours à venir, pour des problématiques d'organisation, de réservation de salle. Certaines ligues vont faire leur AG en 2 temps, une partie statutaire et une partie électorale.

Si l'AG de la ligue AURA, électorale est déplacée au 5 septembre (date maximale demandée par la FFHB), les salariés (tout ou partie), ne pourront prendre leurs congés sur fin août afin de mettre en place l'organisation de cette AG, les comités pourraient faire la leur 15 jours avant).

Stages de vacances

Une réflexion doit être faite, en prenant les éléments suivants :

- date de levée du confinement
- l'ouverture des établissements
- le positionnement des examens
- réglementation particulière qui pourrait être mise en place

Les différents scénarii doivent être étudiés ainsi que le mode de remboursement, si les stages devaient être annulés.

Ludovic a déjà informé les familles quant aux incertitudes du maintien de ces activités ; il continuera à le faire.

Points divers

Emmanuelle est en quatorzaine.

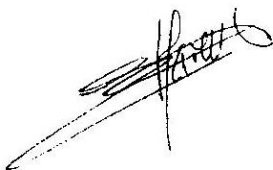
Le dossier E Brosset suit son cours.

Pôle de Cournon ; un contrat est en cours d'étude par Franck C. pour la mise en place d'un contrat pour S. Modenel ; le début de contrat est lié à la fin de la pandémie.

Formation syndicale demandée par Ali : le principe est accepté. Un accord de la CPAM est nécessaire : la réglementation et le processus lui seront donnés en même temps que son bulletin de salaire.

Fin de la réunion à 20h20

Eliane HARENT, Secrétaire Générale adjointe



Alain RIPERT, Président

